

## Éditorial

Le 3<sup>ème</sup> trimestre a superformé avec 7 Md€ d'investissement en immobilier d'entreprise, portant le total sur 9 mois aux alentours de 21 Md€. L'année 2019 devrait se terminer au même niveau que le record de 2018 (31 Md€).

La classe d'actifs bureaux reste la catégorie reine avec 76 % des montants investis. Malgré quelques belles transactions, le compartiment commerce (11%) est rattrapé par le secteur industriel (entrepôt et locaux d'activités), qui pèse désormais 11% des investissements. L'Île de France pèse un peu plus de 80% des volumes de transaction.

Après une stabilisation des rendements bureaux, voire une remontée sur ceux des actifs commerces, on assiste de nouveau à une légère compression des rendements pour les meilleurs actifs, notamment dans le QCA parisien. La moyenne des rendements prime s'est stabilisée pour toutes les catégories de commerces.

À fin septembre, deux actifs sont en due-diligence d'acquisition pour un montant de 5,6 M€ avec un rendement moyen de 5,92 % AEM.

Le taux d'occupation Financier (TOF) s'améliore à 84,06 % contre 81,87 % en juin.

L'acompte sur dividende du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 s'élève à 2,50 € par part.

Votre BTI et votre avis de crédit sont disponibles dans votre espace associé et sur le site internet : [www.fiducial-gerance.fr](http://www.fiducial-gerance.fr)

Les équipes et la direction de FIDUCIAL Gérance vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

**La Société de Gestion FIDUCIAL Gérance**



26, allée de Mycène à Montpellier (34)

## Chiffres clés



**42,3 M€**  
capitalisation

selon le prix d'exécution frais  
inclus au 30.04.2019



**295**  
associés

au 30.09.2019



**2,50 €**  
dividende

3<sup>e</sup> acompte trimestriel



**5,02 %**  
taux DVM

au 31.12.2018



**225 €**  
prix d'exécution

frais inclus au 30.04.2019



**245,03 €**  
valeur de réalisation  
par part au 31.12.2018

## La réglementation évolue

Le règlement général de l'AMF relatif aux SCPI, modifié le 12 février 2019, a assoupli les exigences en matière de communication réglementaire aux associés.

Il prévoit notamment :

- Une évolution de la périodicité du bulletin d'information, qui passe de trimestrielle à semestrielle.
- Une diffusion du bulletin d'information aux associés au format digital et non plus au format papier.

De plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement.

## Patrimoine de votre SCPI

Immeubles	28
Surface	13 958 m <sup>2</sup>
Nombre de locataires	47
Loyers quittancés (HT/an)	2,3 M€



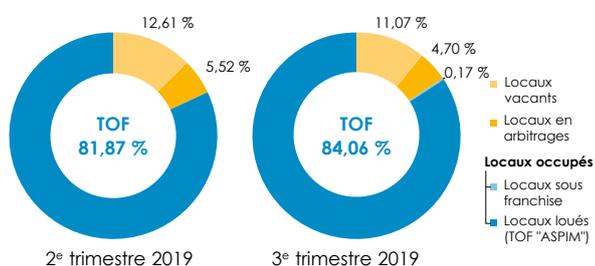
## Principales locations ou relocations

ADRESSE	SURFACE EN M <sup>2</sup>	NATURE	DATE D'EFFET
26/68 allée de Mycènes - 34000 MONTPELLIER	127	Bureau	02/09/2019
TOTAL DES LOCATIONS OU RELOCATIONS DU TRIMESTRE EN LOYERS H.T. / AN		13 992 €	

## Principales libérations

ADRESSE	SURFACE EN M <sup>2</sup>	NATURE	DATE D'EFFET
NÉANT			
TOTAL DES LIBÉRATIONS DU TRIMESTRE EN LOYERS H.T. / AN		NÉANT	

## Taux d'occupation financier trimestriel \*



\* Montant total des loyers facturés rapporté au montant total des loyers facturables, c'est-à-dire loyers quittancés + loyers potentiels des locaux vacants.

## Investissements / Arbitrages



### Investissement

Deux actifs sont en due-diligence d'acquisition pour un montant de 5,6 M€ avec un rendement moyen de 5,92 % AEM.

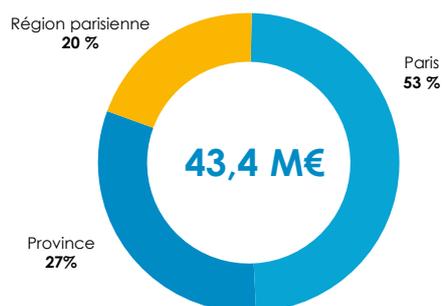
### Arbitrages

Aucun arbitrage n'a été réalisé trimestre.

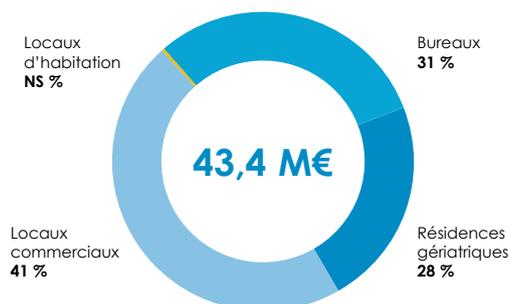
Un actif est sous promesse de vente pour un montant de 1,15 M€.

## Composition du patrimoine

(par référence à la valeur vénale au 31.12.2018)



### Répartition géographique



### Répartition par destination



© Photo : Christophe Audebert

15, rue Boissière à Paris

# Distribution des Revenus



## Acomptes trimestriels\*

PÉRIODE	DATE DE VERSEMENT	2019*	RAPPEL 2018*
1 <sup>er</sup> trimestre	30 avril 2019	2,50 € /part	-
2 <sup>ème</sup> trimestre	31 juillet 2019	2,50 € /part	5,60 /part
3 <sup>ème</sup> trimestre	31 octobre 2019	2,50 € /part	-
4 <sup>ème</sup> trimestre	31 janvier 2020	-	5,40 € /part
<b>TOTAL REVENUS DISTRIBUÉS</b>		<b>7,50 € /part</b>	<b>11,00 € /part</b>

\* Passage en acomptes trimestriels à compter du 01.01.2019

## Performances Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### TRI - Taux de rentabilité interne

Au 31.12.2018 (source IEIF)	10 ans
Taux de rendement interne (TRI)	7,57 %

### DVM - Taux de distribution sur valeur de marché

Au 31 décembre	2015	2016	2017	2018
Dividende en €* dont % des revenus non récurrents	11,04 0 %	11,20 0 %	11,00 0 %	11,00 0 %
Prix de part moyen de l'année en €	218,36	219,41	222,73	219,25
DVM**	5,06 %	5,10 %	4,94 %	5,02 %

\* Avant prélèvement

\*\* Le taux de distribution sur la valeur de marché (DVM) est la division :

- du dividende brut avant prélèvement obligatoire versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées),
- par le prix de part acquéreur (frais et droits inclus) moyen de l'année n.



© Photo : Christophe Audébert

8, square Newton à Montigny-le-Bretonneux (78)

## Marché des parts La Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts



### Marché secondaire

Compte tenu du projet de passage en capital variable lors de l'Assemblée générale du 18 juin, FIDUCIAL Gérance a décidé de suspendre le marché des parts à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

DATE DE CONFRONTATION	PARTS ÉCHANGÉES	PRIX D'EXÉCUTION (HORS FRAIS)	PRIX ACQUÉREUR * (FRAIS INCLUS)
31.07.2019	-	-	-
31.08.2019	-	-	-
30.09.2019	-	-	-

3 <sup>e</sup> trimestre	MARCHÉ SUSPENDU
--------------------------	-----------------

\* Prix d'exécution + droits d'enregistrement de 5 % + commission de cession de 4 % HT (4,80 % TTC au taux en vigueur).

\*\* Prix de part moyen de la période, pondéré par le nombre de parts acquises ou cédées au cours des échanges successifs.

Aucune demande de retrait en attente au 30.09.2019.

### Marché gré à gré

Aucune transaction hors marché au 3<sup>e</sup> trimestre 2019.

## Évolution du capital

Nominal de la part : 160 €

DATE	01.01.2019	31.03.2019	30.06.2019	30.09.2019	31.12.2019
Nombre de parts	187 924	187 924	187 924	187 924	-
Montant du capital nominal	30 067 840 €	30 067 840 €	30 067 840 €	30 067 840 €	-

### CALENDRIER DES PROCHAINES CONFRONTATIONS

**MARCHÉ SUSPENDU  
DEPUIS 1<sup>ER</sup> MAI 2019**

La couverture des ordres d'achat se fait de préférence par virement. En cas de couverture par chèque, les donneurs d'ordres d'achat sont informés que leur chèque sera encaissé dès réception pour respecter les modalités de couverture des ordres. La date-limite pour la réception des ordres et des fonds est fixée à deux jours ouvrés (à 16 heures) avant la date de la confrontation.

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU ACHAT DE PARTS

✓ **Service Commercial** : 01 49 97 56 54  
commercial.fiducial.gerance@fiducial.fr

✓ **Service Associés** : 01 49 97 56 80  
gestion.associes.scpi@fiducial.fr

## Transactions sur le marché secondaire



La situation du registre varie quotidiennement. FIDUCIAL Gérance peut fournir à toute personne qui en fait la demande toute information sur l'état du registre (les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles ainsi que les quantités demandées et offertes à ces prix). Ces informations sont également disponibles sur le site [www.fiducial-gerance.fr](http://www.fiducial-gerance.fr) dans la rubrique "carnet d'ordres" de la SCPI PIERRE EXPANSION, ainsi que le dernier prix d'exécution connu.

### Mode de transmission des ordres d'achat et de vente

Les formulaires de mandat d'achat ou de vente sont disponibles sur simple demande auprès de FIDUCIAL Gérance ou sur le site Internet [www.fiducial-gerance.fr](http://www.fiducial-gerance.fr).

Tout ordre d'achat ou de vente doit être adressé à la Société de Gestion, complété, daté, signé et comporter le nombre de parts à l'achat ou à la vente, ainsi que le prix souhaité. La Société de Gestion n'accepte aucun ordre transmis par téléphone. Les moyens de transmission acceptés par la Société de Gestion sont précisés au dos des formulaires.

Les ordres d'achat sont exprimés en prix maximum frais inclus (nombre de parts x prix unitaire = montant global) + (droits d'enregistrement de 5 % + la commission de la Société de Gestion pour son intervention dans la réalisation de la transaction qui s'élève à 4 % HT, soit 4,80 % TTC par part) et les ordres de vente en prix minimum hors frais. La confrontation se fait sur le prix hors frais.

Les ordres, pour être enregistrés et participer à une confrontation, doivent être signés, réguliers et complets (qualités et droits du ou des signataire(s), mainlevée préalable des parts nanties, photocopie de la carte d'identité ou du passeport, justificatif de domicile, déclaration d'origine des fonds et questionnaire d'entrée en relation investisseur, le cas échéant).

Les ordres de vente, pour être valides, doivent impérativement être accompagnés du document délivré par la Société de Gestion et intitulé "Mandat et attestation à joindre à la déclaration des plus-values immobilières" dûment rempli et signé.

La durée de validité de l'ordre de vente est de 12 mois, prorogable de 12 mois maximum sur demande expresse du donneur d'ordre. La durée de validité de l'ordre d'achat est de 12 mois maximum, toutefois, le donneur d'ordre peut y indiquer une date limite de validité et préciser que son ordre ne donnera lieu à transaction que s'il est satisfait en totalité.

### Couverture des ordres d'achat

La couverture des ordres d'achat se fait de préférence par virement sur le compte de PIERRE EXPANSION (BRED, IBAN: FR76 1010 7001 1800 7535 8554 780, BIC: BREDFRPPXXX). Si les donneurs d'ordre optent pour une couverture par chèque, l'ordre d'achat devra être accompagné du règlement libellé à l'ordre de la SCPI PIERRE EXPANSION.

Si les donneurs d'ordre optent pour une couverture par chèque, l'ordre d'achat devra être accompagné du règlement libellé à l'ordre de la SCPI PIERRE EXPANSION.

### Règlement des ordres de vente exécutés

Le règlement de la vente de parts sera effectué dans un délai maximum de 15 jours ouvrés suivant la clôture de la confrontation mensuelle. Pour un règlement plus rapide et plus sécurisé, un RIB devra être joint à l'ordre de vente.

### Jouissance des parts

Les parts cédées cessent de participer aux distributions d'acompte et à l'exercice de tout autre droit à partir du dernier jour du trimestre précédant la date à laquelle la cession est intervenue. L'acheteur a droit aux revenus à compter du premier jour du trimestre au cours duquel la cession est intervenue.

### Commission de cession de parts perçue par la Société de Gestion

- Commission en cas de cession intervenant sur le marché secondaire : Prévoir à la charge de l'acquéreur, en sus des droits d'enregistrement, une commission de cession de 4 % HT, soit 4,80 % TTC calculée sur le prix d'exécution de la part
- Commission en cas de cession à titre gratuit (donation ou succession) : Prévoir à la charge du donateur ou de la succession des frais de dossier de 92,40 € TTC, quel que soit le nombre de parts cédées,
- Commission de cession résultant d'une cession de gré à gré : Prévoir à la charge de l'acquéreur, en sus des droits d'enregistrement, des frais de dossier de 92,40 € TTC, quel que soit le nombre de parts cédées.

## Informations générales

### Restriction US PERSON

L'entrée en vigueur de la loi Dodd Frank aux Etats-Unis a une incidence sur l'ensemble des sociétés de gestion françaises. Cette loi impose des restrictions et des obligations spécifiques pour la commercialisation de produits de placements financiers à des résidents américains. À ce titre, les parts des SCPI gérées par FIDUCIAL Gérance ne peuvent désormais plus être souscrites par des « US persons » ou transférées à des « US persons », même par voie de succession.

### Données associés

En cas de modification de vos coordonnées personnelles (changement de RIB, d'adresse, ...) :

- merci d'adresser directement au Service Associés de FIDUCIAL Gérance votre demande signée accompagnée de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité et du justificatif relatif à ce changement :

- Pour les changements d'adresse : un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de fournisseur d'accès Internet ou de téléphonique fixe).
  - Pour les modifications de domiciliation bancaire : un RIB informatisé avec IBAN et code BIC.
- vous pouvez également adresser votre demande via votre espace dédié du site Internet de la Société de Gestion : [www.fiducial-gerance.fr](http://www.fiducial-gerance.fr) (Rubrique « Mon compte » / « Signaler un changement »).

Toute demande de modification doit parvenir à la Société de Gestion avant la fin de chaque trimestre civil afin d'être prise en compte lors de la prochaine distribution.

## Fiscalité

### Prélèvement à la source

Les revenus fonciers, que vous encaissez depuis le 1er janvier 2019 sont imposés en temps réel et non plus l'année suivante. Mais contrairement aux salaires ou aux pensions de retraite, ils ne sont pas soumis à une retenue à la source mais à un acompte d'impôt prélevé chaque mois ou chaque trimestre sur votre compte bancaire par l'administration fiscale. Pour en déterminer le montant, celle-ci tiendra compte de vos derniers revenus fonciers déclarés et imposés.

### Prélèvements sociaux sur les produits financiers

L'essentiel des revenus de PIERRE EXPANSION est imposable dans la catégorie des revenus fonciers. Seule une petite partie est imposable dans les revenus des capitaux mobiliers. Ils sont réalisés par la Société grâce au placement de sa trésorerie et sont également imposés au niveau de chaque associé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi fiscale instaure un prélèvement forfaitaire de 12,8 % correspondant à l'impôt sur le revenu, soit un prélèvement de 30 % en tenant compte des

17,2 % des prélèvements sociaux. Ce prélèvement forfaitaire n'exclut pas la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus.

Toutefois, les contribuables y ayant intérêt peuvent opter pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. L'option, expresse et irrévocable, est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique.

Les contribuables peuvent aussi demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire dès lors que le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 25.000 € pour une personne seule et 50.000 € pour un couple marié ou pacsé. Ils doivent, pour ce faire, adresser à la Société de Gestion, avant le 30 novembre de l'année qui précède la perception de ces revenus, une attestation sur l'honneur selon leur situation familiale.

## À propos de FIDUCIAL Gérance

FIDUCIAL Gérance est une des principales Sociétés de Gestion indépendantes du marché des SCPI.

Avec 1,9 milliard d'euros d'actifs gérés, répartis sur 6 SCPI, FIDUCIAL Gérance propose une gamme de SCPI complémentaire et différenciante (bureaux, commerce, résidentiel, résidences gérées, diversifiée), couvrant les différents segments du marché. FIDUCIAL Gérance gère également 6 groupements forestiers et un fonds de fonds immobilier.

### FIDUCIAL GÉRANCE RÉCOMPENSÉ AUX VICTOIRES DE LA PIERRE PAPIER :

Déjà primée en 2015, 2017 et 2018, FICOMMERCE a reçu cette année encore le prix de la meilleure SCPI à capital variable supérieur à 5 ans dans la catégorie SCPI de commerce.

SELECTPIERRE 2 a, quant à elle, remporté une nouvelle fois le prix de la meilleure performance globale sur 10 ans pour une SCPI de bureaux à capital variable.

LOGIPIERRE 3, se distingue avec le prix de la Meilleure performance Globale sur 10 ans pour une SCPI spécialisée.

LOGIPIERRE 3 a également été primée au trophée TOP SCPI 2019 et obtient le TOP d'or dans la catégorie "Meilleure performance sur 20 ans" toutes catégories.

### SCPI PIERRE EXPANSION

Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe - 342 833 472 RCS NANTERRE  
Visa de l'Autorité des marchés financiers n° 10-09 du 25 juin 2010

Société de Gestion de portefeuille de FIA - agréée au titre de la directive 2011/61/UE  
Agrément A.M.F. n° GP-08000009 du 27 mai 2008 et du 30 juin 2014